



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

à

Communauté de commune des  
Hauts de Flandre  
philippe.geeraerd@ccchf.fr

Lille, le 17 juillet 2019

Objet : Information relative à l'absence d'observations émises dans le délai par l'Autorité  
environnementale, suite à la consultation relative au projet Aménagement du site « Le  
Plasch » à Wormhout

N° d'enregistrement Garance : 2019-3595

Monsieur,

Vous avez saisi le 15 mai 2019 l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité  
en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de  
deux mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité  
environnementale sur le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/La mission régionale de l'autorité  
environnementale des Hauts-de-France,  
La membre permanente

Agnès Mouchard

Copies : Préfecture du département du Nord – DREAL Hauts-de-France